MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

DÉCISION

La ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le livre Ier du code rural et de la pêche maritime et notamment l'article R. 141-9 ;

Vu le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux services déconcentrés du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2016 portant agrément de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Bourgogne Franche-Comté ;

Décide :

Article 1er. – Madame **Marie-Jeanne FOTRE-MULLER,** directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne Franche-Comté est nommée commissaire du Gouvernement auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Bourgogne Franche-Comté.

Article 2. – Madame **Blandine AUBERT** et Monsieur **Christophe BLANC**, respectivement directrice régionale adjointe et directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne Franche-Comté sont nommés commissaires du Gouvernement adjoints auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Bourgogne Franche-Comté.

Article 3. - Mesdames **Marie-Jeanne FOTRE-MULLER** et **Blandine AUBERT,** Monsieur **Christophe BLANC** exercent leur mission auprès de cette société conformément aux dispositions des articles R. 141-2, R. 141-9 et suivants du livre 1er du code rural et de la pêche maritime et aux instructions qui leur seront données.

Article 4. – Le directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait à Paris, le 27 MAI 2025

La ministre de l'agriculture et de
la souveraineté alimentaire

Pour la ministre et par délégation,

P / Le directeur général de la performance économique
et environnementale des entreprises

L'adjointe au sous-directeur
Performance environnementale
et valorisation des territoires

Marie-Luce CAMPISTRON